

Bonjour ,

A retenir, cette semaine :

- [Annonces gouvernementales](#)
- [Y aura t'il une activité partielle chez Covéa ?](#)
- [Prime P3CO](#)
- [Digiposte.](#)

ANNONCES GOUVERNEMENTALES

De nouvelles mesures de confinement viennent d'être établies par le gouvernement. Il est clair que ce télétravail quasi obligatoire pose les mêmes problèmes que nous avons connus lors du premier confinement.

Dès jeudi matin, en ouverture de la CSSCT centrale de l'UES covéa, la CFE-CGC a demandé :

- une nouvelle réflexion urgente pour le télétravail dans le réseau. Nous devons trouver des solutions pour permettre un accès au télétravail pour l'ensemble du personnel des agences. Il est temps que Covéa prenne ses responsabilités.
- la plus grande bienveillance managériale compte tenu de la fermeture des établissements scolaires et de la modification des congés scolaires.

Nous espérons qu'il n'y aura pas de différences d'une Direction à l'autre pour un travail identique. Y aura-t-il deux poids deux mesures pour les aménagements nécessaires pendant cette période ?

N'hésitez pas à nous faire connaître les situations difficiles que vous rencontrez.

Y AURA-T-IL UNE ACTIVITE PARTIELLE CHEZ COVEA ?



L'activité partielle a été peu utilisée par Covéa depuis le début de la crise sanitaire. Elle est toutefois de nouveau activable en cas d'impossibilité de télétravailler et / ou de garder ses enfants.

Covéa entend se limiter au taux prévu par le dispositif exceptionnel national, à savoir 70% de la rémunération antérieure brute du salarié, ce qui correspond à environ 84% du salaire net (dans la limite d'une rémunération de 4,5 SMIC, avec un minimum de 8,11€ par heure). Pourtant, Covéa pourrait faire mieux et décider de majorer le taux d'indemnisation.

En réalité, la Direction de Covéa souhaite prioriser la pose de congés plutôt que le retour à l'activité partielle. Par exemple, si un salarié a un impératif de garde d'enfant sur deux semaines, il devrait avoir la possibilité à partir du 8ème jour de pose de congés, de compléter par une pose à titre dérogatoire de 2 jours enfant malade.

La CFE-CGC surveillera si cette mesure est bien applicable pour tous.

PRIME P3CO

Lors du CSEC du 31/03/21, la Direction a présenté les montants moyens et médians de la P3CO dans les différentes directions du groupe. Le management devrait redescendre ces informations rapidement dans chaque Direction.

Pour la CFE-CGC, nous avons en amont rappelé qu'il existait en tout état de cause un manque.

Ce manque – et ce n'est malheureusement pas une nouveauté – concerne une catégorie du personnel qui participe activement au collectif de travail, aux résultats, mais qui est pourtant exclue de la distribution de la P3CO : les POP, les ATS dans le monde GMF, les CCARC chez MMA, voire certains nouveaux entrants chez MAAF.

La Direction nous explique que ces populations ne sont pas éligibles car elles n'ont pas de contact direct avec la clientèle, élément que nous contestons. C'est pourquoi la CFE-CGC a demandé à la Direction de revoir très rapidement sa position sur ce sujet.



[Lire notre tract](#)

DIGIPOSTE

Vous avez été nombreux à nous faire part de dysfonctionnements pour pouvoir lire ou éditer votre bulletin de paie sur Digiposte. Le site a mis en place une double sécurité avec un code adressé par mail. Seulement, beaucoup ne reçoivent pas le mail ou celui-ci arrive trop tard pour que le code soit encore valide.

Nous avons attiré l'attention de la Direction sur ce point...



RETROUVEZ NOUS SUR TWITTER et FACEBOOK



Accessible même si vous n'êtes pas abonné

